Quarantième Année — N° 38 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 7 FÉVRIER 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING . . . Trois mois 13 fr. 50; Six mois 26 fr.; Un an 50 fr.
— NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . Trois mois 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. Les abonnements sont payables d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX DE RÉDACTION : Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 6 FÉVRIER 1895

AU PAYS NOIR

Du pays noir nous arrive une douloureuse nouvelle. Un coup de grisou vient de coûter la mort à une trentaine de mineurs. Du puits Sainte Eugénie, où étaient descendus hier, robustes et bien portants, de nombreux piqueurs, on retire aujourd'hui des restes informes, des amas de chairs brûlées. Quelle fois n'a-t-on pas vu ce drame poignant ! En haut, près des tas de charbon, autour des charpentes noircies, des femmes, des enfants en larmes se pressent, guettant la benne qui remonte sa charge de cadavres. Quelle explosion de douleur quand les malheureux reconnaissent un frère, un mari, dans l'horrible lambeau carbonisé que leur rend la mine meurtrière ! Puis c'est le lugubre défilé des cercueils devant la petite église du village et le lent acheminement vers le cimetière, où reposent ceux qui, quelques années auparavant, trouvèrent la mort dans une catastrophe semblable.

Enfin, c'est le retour désolé des veuves et des orphelins dans la maison vide, où personne n'apportera plus le pain quotidien, où, avec le deuil, sont entrés la misère et l'abandon.

Sans doute, de pareils malheurs suscitent de beaux dévouements; sans doute, la charité officielle rivalise avec la charité privée, pour adoucir aux familles des victimes les atroces douleurs de la séparation et faire face aux plus urgents besoins.

Mais enfin, la charité, très efficace pour consoler les infortunes présentes, ne suffit pas à parer aux nécessités de l'avenir. Ce qui s'impose, c'est de prévenir de semblables sinistres par un ensemble de mesures législatives, par l'observation des règlements. Dans une catastrophe aussi grave, il importe de rechercher les responsabilités. Le fera-t-on ? L'osera-t-on ? En ces matières, la sincérité et l'impartialité sont les meilleurs arguments à opposer aux déclamations socialistes. L'enquête à l'effet d'établir si les mesures préventives ont été prises, est nécessaire. Elle permettra de dégager les responsabilités. Des règlements déterminent les procédés de ventilation dans les mines grisouteuses, une loi a organisé le service des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs. N'est-ce pas le cas ou jamais d'étudier l'amélioration des systèmes employés dans les différentes Compagnies minières ; n'est-ce pas le cas de recevoir les déclarations des délégués devant la commission ?

M. RAYNAL ET LES CONVENTIONS

Paris, 5 février. — Les bureaux de la Chambre ont nommé la commission de 33 membres chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation un ancien ministre des travaux publics. Voici les noms des membres élus :

1er bureau, MM. Million, Lemire, Georges Berger; 2e, Comte Lemercier, Vogeli, Martinon; 3e, Tarran, Dreyfus, Dufaure; 4e, Abel, Gotteron, Julien; 5e, Julien Dumas, Bory, Sanzet; 6e, Charles Ferry, Darlan, Simonnade; 7e, Amodru, Saint-Germain, Argeliès; 8e, Krantz, Descubes, Puchon; 9e, Lannelongue, Clausel de Coussergues, Berry (Haute-Loire); 10e, De Lasteyrie, Delpeuch, Georges Berry; 11e, Armez, Bourrier, Julien Goujon.

Sur les 33 députés élus commissaires, il y en a 30 qui paraissent décidés à limiter l'œuvre de la commission aux termes précis de la résolution votée par la Chambre, c'est-à-dire à ne pas ouvrir d'enquête générale sur les conventions de 1883, et à ne s'occuper que du cas de M. Raynal.

L'avis de ces commissaires est de procéder très rapidement. Voici leurs noms : MM. Berger, Million, Lemire, Lemercier, Vogeli, Dufaure, Tarran, Dreyfus, Abel, Gotteron, James, Sanzet, Bory, Darlan, Ch. Ferry, Simonnade, Amodru, Saint Germain, Krantz, Puchon, Descubes, Clausel de Coussergues, Henri Blanc, Lannelongue, de Lasteyrie, Delpeuch, Berry.

Trois membres seulement, MM. Martinon, Julien Dumas et Argeliès, sont partisans de l'extension.

Dans son bureau, M. Berger a déclaré que le procès de Bordeaux a fait la lumière complète.

La grande majorité veut mener sa tâche très rapidement.

Les députés étaient venus pour voter en très grand nombre. Les socialistes s'étaient présentés comme candidats dans tous les bureaux; ils ont tous été battus, sauf l'un d'eux, M. Argeliès, qui manifeste d'ailleurs l'intention de donner sa démission en manière de protestation.

M. Camille Pelletan a été également battu.

⁂

Paris, 5 février. — De la *Petite République* que le demain : « L'échec collectif des socialistes ... dans les rangs de la majorité sont une preuve flagrante du ... qui les lie tous aux chefs de bandes qui les font marcher.

« La nomination des socialistes d'une commission instituée sur leur initiative ne les empêchera pas de poursuivre, *en dehors de la Chambre, l'enquête commencée.* Ce nombre a rendu hier un nouveau lien dans l'affaire Raynal.

» Nous en appelons de ces juges qui ont forfait à toutes les règles de la justice, au jugement du pays. »

Paris, 5 février. — M. Alain-Targé, ancien collègue de M. Raynal dans le grand ministère de 1881, publie dans la *Dépêche de Toulouse*, un article dont la *Petite République* reproduit le passage suivant :

« Les manœuvres employées à cette époque pour vaincre les répugnances des républicains ont été bien diverses; il est facile de retrouver dans les livres des compagnies et notamment de l'Orléans, la preuve que de nombreux millions ont été dépensés sous la rubrique : Publicité.

» *Un habile comptable, en cherchant bien, reconnaîtrait peut-être, sous d'anodins articles favorables aux virements, la trace plus fugitive de plus nombreux millions qui ont dû payer les concours pendant plus de six ans, de 1876 à 1883: l'or a été répandu à flots* ».

LES DESSOUS D'UNE DÉMISSION

Le *Figaro*, comme nous l'avons indiqué hier en dernière heure, apporte à son tour, sous la signature de M. Ernest Daudet, une nouvelle version sur la démission de M. Casimir-Perier.

Ce ne serait pas les procédés de ses ministres qui auraient poussé l'ex-président à quitter l'Elysée, ces procédés ayant été tolérés et encouragés même par M. Carnot qui ne s'en était jamais offensé.

Mais alors, pourquoi est-il parti ? Le *Figaro* répond :

« Ici, pour comprendre, il faut, en négligeant les causes d'ordre purement privé alléguées à tort ou à raison, se rappeler son impressionnabilité. Il n'est que trop certain qu'il étouffait dans les limites que trace au président de la République la Constitution. Il s'impatientait de son impuissance à prendre *utilement une initiative, à faire prévaloir ses idées et, par une* bizarrerie inexplicable, il répugnait en même temps à exercer tous les droits qu'il tenait de cette même Constitution.

» D'autre part, les attaques des journaux l'avaient exaspéré. Vingt fois, il a dit à M. Dupuy :

» — Je ne suis pas défendu. Quand vous serez renversé, je partirai avec vous.

» — De grâce, monsieur le président, suppliait M. Dupuy, ne lisez pas les journaux.

» Mais c'était plus fort que lui. Il voulait les lire et les lisait tous, encouragé dans cette disposition par le personnel de son cabinet civil, qui lui signalait dans les articles quotidiens les passages les plus injurieux, les commentait avec lui, entretenant ainsi son irritabilité. Pas une des injures qui s'imprimaient contre sa personne n'a été ignorée de lui. Aucune des menaces anonymes qui arrivaient chaque jour à l'Elysée ne lui a été dissimulée.

» Il est du reste certain que son entourage civil lui a été funeste et a contribué, par sa gaucherie et ses procédés, à lui aliéner bien des sympathies. Il n'est pas exact, ainsi qu'on l'a prétendu, que M. Léon Say ait été empêché d'arriver à lui, sous prétexte que ce n'était pas jour d'audience. Mais la chose s'est passée pour d'autres. Un ministre, qu'il n'y a pas lieu de désigner, se plaisait alors à répéter :

» — Ils le gardent comme les prêtres de Bouddha gardent leur dieu. On ne peut le contempler face à face que si tel est *leur bon plaisir*.

» C'est ainsi qu'après avoir senti tant de fois, pendant la durée de son ministère et le jour de son élection à la présidence, le cœur de la France battre à l'unisson du sien, M. Casimir-Perier avait cessé de l'entendre et d'avoir confiance en lui. Il s'est cru impopulaire quand il n'eût tenu qu'à lui de devenir le plus populaire des présidents. Il se plaignait sans cesse d'être condamné à ne rien faire et ne tentait rien pour faire ce qu'il était dans son droit. De même qu'il avait perdu le contact avec ses ministres, de même il perdit le contact avec le pays.

» Quoi qu'il en soit, sa résolution devint irrévocable après la mort de M. Burdeau. Il aimait M. Burdeau comme Télémaque le divin Mentor. L'événement le mit au [illegible] tout autant que s'il eût perdu un membre de sa famille qui aurait été son plus ferme appui. La chute du cabinet Dupuy, bien qu'il l'eût prévue, lui porta le dernier coup.

» Les ministres, avertis aussitôt de ses intentions, s'appliquèrent, durant quarante-huit heures, à le détourner. Mais il [illegible] sans cesse à cette idée qu'il se trouvait sans défense contre les insultes et les menaces dont il était quotidiennement abreuvé.

» — Présentez un projet de loi sur la presse, lui disait M. Dupuy. Si les Chambres la repoussent, vous pourrez user de votre droit constitutionnel d'exiger une deuxième délibération. Si une seconde fois vous êtes battu, il sera temps de vous retirer. Mais ne partez pas, monsieur le président, sans avoir tenté d'épargner à vos amis la douleur que leur causera votre démission.

» Il n'est de pire sourd que celui qui ne veut entendre. La résolution de M. Casimir Perier était prise. Nul effort ne pouvait en arrêter les conséquences.

» On a raconté — et nous avons lieu de croire à la vérité de ces dires — que lorsqu'il fit part de son dessein aux membres de sa famille, ils lui répondirent par une protestation unanime. Ils invoquèrent, sous les formes les plus pressantes, toutes les raisons susceptibles de le faire changer d'avis. Mais il coupa court à leurs instances en alléguant qu'il n'était plus temps, sa lettre de démission étant déjà partie.

» — Elle n'est pas partie, déclara la plus autorisée des personnes de son entourage; *j'ai pris sur moi de retenir l'estafette* qui était chargée de la porter.

» A ces mots, il serait entré dans une violente colère : il était seul maître de ses décisions; il entendait que celle qu'il avait cru devoir prendre eût tout son effet. Après cet incident la lettre fut expédiée. »

» Le même jour, M. Challemel-Lacour, président du Sénat, dînait chez des amis. Pendant le repas, durant la soirée, les autres convives furent frappés par ses airs préoccupés.

» A diverses reprises, il fut appelé au téléphone. Chacun eut l'impression que quelque événement grave se passait. Enfin, avant de partir, il annonça la démission devenue définitive. Il raconta qu'il était resté longtemps chez le président de la République, se dépensant en efforts pour le faire revenir sur sa décision, sans pouvoir obtenir d'autre réponse que celle-ci : « Je veux m'en aller, » vingt fois répétée avec des trépignements d'impatience.

» M. Casimir-Perier voulait s'en aller, en effet. Il le voulait, obstinément résolu, ainsi que je l'avais annoncé ici dès le 5 novembre, à ne pas gouverner avec les radicaux et ne se sentant pas assez armé par la Constitution pour leur résister.

» Comme le vieux roi d'Espagne Charles IV, déposant en 1808 la couronne, il eût pu dire, en signant sa démission :

» Me voilà délivré. Jamais acte de ma volonté ne me causa tant de plaisir. »

Un rédacteur du *Journal* a interviewé sur le même sujet M. Dupuy :

« — Tous les bruits que l'on met en circulation ne sont, à mon avis, que des racontars qui ont pour but de discréditer le cabinet que j'ai présidé.

» Quant à la fameuse brochure annoncée, je ne puis y croire: je me souviens trop de l'affectuosité que M. Casimir-Perier a montrée à chacun de nous lorsque nous lui avons remis notre démission, les regrets qu'il nous en a témoignés et enfin de cette phrase, lorsque nous nous efforcions de l'empêcher de donner sa démission de président de la République:

» Mon départ prouvera tout au moins que nous sommes restés d'accord jusqu'au bout ! »

Enfin le *Patriote de Normandie*, après avoir rappelé que M. Casimir Perier avait demandé vainement la révocation de M. Cohn dit :

« Il ne fut pas plus heureux lorsqu'il exigea que les mandats d'arrêts lancés par MM. de Cosnac et [illegible] ne fussent pas annulés par l'influence de la chancellerie, lorsqu'ils visèrent certaines personnalités de la presse, du Sénat, de la Chambre, dont les noms sont aujourd'hui sur toutes les lèvres.

» M. Casimir-Perier ne pouvait rien obtenir, parce que M. Ch. Dupuy et quelques-uns de ses collègues se faisaient un plaisir de lui rendre la vie impossible et de l'amener, connaissant sa nervosité, à brusquer les choses et à tout planter là.

» C'est ce qui est arrivé, mais avec des conséquences imprévues pour ces Machiavels de couloirs.»

Il faut dire que les membres du cabinet Dupuy protestent énergiquement contre le rôle qu'on leur prête.

L'*Agence nationale* communique la note suivante aux journaux :

« Nous croyons savoir que M. Casimir Périer, qui est parti hier pour le Midi, où il désire se reposer dans le plus strict incognito, est absolument étranger à l'article paru dans le *Journal de Rouen*.

» L'ancien président de la République n'a pas l'intention de faire connaître actuellement les motifs de sa détermination, préférant, comme il l'a dit à la délégation de ses anciens électeurs de l'Aube, « affronter les calomnies que de fournir des prétextes aux adversaires de la République ».

⁂

Paris, 5 février. Il paraît avéré, aujourd'hui, que les révélations du *Journal de Rouen* sur les causes de la démission de M. Casimir Perier ne sont que l'écho de récriminations échappées à l'ex président entre intimes.

On se demande si cette indiscrétion n'est pas calculée et si elle ne traduit pas volontairement, chez M. Casimir-Perier, *le désir de jouer, de nouveau, un rôle politique*.

Son attitude pendant son voyage de Paris à Beaulieu semblerait le faire croire.

Paris, 5 février. — Dans les courtes remarques dont le *Temps* a fait précéder la reproduction de l'article du *Journal de Rouen* sur les causes de la démission de M. Casimir-Perier, se trouve cet aveu que l'ancien président fut, à l'égard des affaires étrangères, tenu en effet dans l'ignorance de questions importantes et même considérables.

Nous pouvons, grâce à des renseignements que nous avons puisés à bonne source, préciser au moins sur un point cet aveu du *Temps*.

Un jour, au moment où l'affaire du capitaine Dreyfus battait son plein, M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne, vint à l'Elysée et exprima à M. Casimir-Perier l'étonnement de son empereur Guillaume de n'avoir pas reçu de réponse à une lettre qu'il avait adressée au président de la République.

Cette lettre, M. Casimir Périer ne l'avait pas reçue ; il fut fort embarrassé et dut se tirer de ce mauvais pas par une échappatoire quelconque.

Il s'informa, le jour même, près de M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, et grand fut son étonnement quand celui-ci lui déclara que la lettre ayant une portée politique, il avait cru devoir la conserver par devers lui.

On pense si cet incident fut du goût de M. Casimir-Perier.

Le retour de M. E. Drumont à Paris

A la gare du Nord

Paris, 5 février. M. Drumont est arrivé, ce soir, à la gare du Nord, venant de Bruxelles. Dès 5 heures, un certain nombre de personnes s'étaient massées aux abords de la gare; des camelots vendent la *Libre Parole* avec le portrait de M. Drumont.

A l'intérieur de la gare, un service d'ordre a été organisé; sur le quai nous trouvons un certain nombre de journalistes; toute la *Libre Parole* et la *Cocarde* sont là ; on remarque quelques prêtres; à signaler la présence de Mme Séverine, de MM. Millevoye, le vicomte d'Hugues, de Colleville, etc.

L'arrivée

Trois minutes avant l'arrivée du train, la police s'éclipse. 300 personnes sont sur le quai. Le train entre en gare à 6 h. 02. M. Drumont apparaît : Aussitôt éclatent les cris de « Vive Drumont! A bas les juifs! »

Toutes les têtes se découvrent. M. Drumont est enlevé par ses amis qui l'entraînent; on s'écrase à sa suite. Les cris redoublent de « Vive Drumont A bas les Juifs! ». Un ouvrier en blouse crie avec persistance : « A bas Rostchild ! »

M. Drumont paraît très ému.

A la sortie, quelques centaines de manifestants attendent. La bousculade est énorme. Des ouvriers crient : « A bas les voleurs, à bas les panamistes!»

Quatre landaus sont rangés au fond de la cour. Avant de monter dans le sien, M. Drumont veut parler. Ses quelques paroles de remerciements se perdent dans les clameurs.

Les quatre landaus sont pris d'assaut. Dans le premier montent avec M. Drumont Mme Severine, MM. Millevoye etc...

A ce moment quelques bouquets sont offerts à l'amnistié, mais la cour de la gare étant à peine éclairée, l'obscurité empêche de saisir les détails de la scène : lorsque le cortège s'ébranle, on ne sait plus dans quelle voiture est le directeur de la *Libre Parole*; on acclame au petit bonheur.

Dans la rue

Le cortège a peine à se frayer un passage. Les cris redoublent. On prend par la rue de St-Quentin et la rue Lafayette; tout le long de cette dernière rue, la foule crie d'une façon ininterrompue : « Vive Drumont, à bas les juifs, à bas les voleurs, à bas les Panamistes ! »

Dans le premier landau, M. Drumont se tient debout, il salue du chapeau et de la main.

La police ne se montre que très discrètement. La circulation est difficile mais non interrompue. A la hauteur du faubourg Montmartre, un arrêt se produit. Les manifestants acclament plus fort; quelques gamins chantent : « Conspuez les Juifs, conspuez les Juifs ».

Quelques cris s'élèvent : « Rue Laffitte! rue Laffitte ! » on sait que c'est là qu'est l'hôtel Rothschild. M. Guérin, de la *Libre Parole*, qui est assis sur le siège du premier landau, s'adresse alors à la foule : « Non, mes amis, pas aujourd'hui, nous recevons un des nôtres, allons le fêter à la *Libre Parole* ».

M. Drumont salue à plusieurs reprises. On crie de plus belle : « Vive Drumont! »

Le cortège se remet en marche, il prend la rue Drouot, tourne le boulevard et arrive devant la *Libre Parole*: il est 6 heures 1/2.

A la « Libre Parole »

Une foule considérable était massée sur les trottoirs et devant les terrasses des cafés. Lorsque Drumont descend de voiture on applaudit.

Les manifestants veulent envahir les escaliers de la *Libre Parole*, mais les intimes seuls peuvent entrer dans les bureaux. Dans l'antichambre, une table est dressée, on boit du champagne et on pénètre enfin dans le cabinet du directeur.

Sur toutes les tables, sur le bureau de Drumont des gerbes de roses et de lilas ; sur la glace en face du fauteuil de l'auteur de la *France Juive*, un grand crucifix, un rameau de buis se détache nettement.

Sur le boulevard la foule réclame Drumont : il se montre au balcon, on l'acclame, on crie aussi « Vive Séverine » dont le balcon brillamment illuminé domine les bureaux du journal antisémite.

M. Drumont se rend dans l'antichambre où se pressent de nombreux amis et les remercie de leur réception si cordiale, puis il rentre dans son cabinet où se trouvent la rédaction de la *Libre Parole*, une partie de celle de la *Cocarde*, M. Thiébault, Millevoye, vicomte d'Hugues, le docteur Paquelin, Me Saint-Auban, Mme Séverine, etc.

Au nom de la rédaction de la *Libre Parole*, M. Monmot prend le premier la parole et termine en criant : « Vive Drumont! Vive la *Libre Parole*! Vive la France aux Français! » M. Guérin salue à son tour le retour de l'exilé volontaire.

M. Drumont, très ému, répond qu'il est heureux d'avoir eu une semblable réception dans cette gare du Nord qui est le propre domaine de Rothschild; il remercie tous ses amis et particulièrement Séverine.

« Dans mon œuvre, dit-il, je n'ai apporté que de la bonne volonté. » — « Dites du talent et de l'honnêteté, interrompt-on. » — « Je forme des vœux, conclue-t-il, en souhaitant la réconciliation de tous les Français, vive la France aux Français! »

Le citoyen Erlé présente à M. Drumont les souhaits de bienvenue des républicains socialistes revisionnistes du 5e arrondissement. M. d'Hugues regrette d'être le seul représentant du Parlement, mais, dit-il, notre phalange grossira pour nous aider à débarrasser la France de la tourbe qui l'opprime.

M. Drumont prend alors congé et se retire pour, dit-il, travailler à son journal et reprendre le labeur quotidien.

Dans la rue, les manifestants ont disparu: ils ont été dispersés par plusieurs brigades d'agents du 9e arrondissement.

UNE FAMILLE ASPHYXIÉE A LEVALLOIS

Paris, 5 février. Un douloureux accident, qui a plongé dans la plus vive émotion toute la population de Levallois, est arrivé cette nuit, 95, rue Victor-Hugo

A cette adresse les époux de Bysterveld fabricants de parfumerie, occupaient, au fond de la cour, un pavillon à deux étages dont ils sont propriétaires. Le mari, Henri de Bysterveld, âgé de soixante et un ans, était atteint depuis plusieurs années d'une maladie de poitrine qui exigeait des soins continus; sa femme, née Désirée Vauthier, âgée de soixante-huit ans, épuisée de fatigues à la suite de longues veilles, tomba malade à son tour au *commencement de janvier*.

Leur fille Lucie, âgée de vingt ans, mariée à M. Jean Pavy, âgé de vingt-six ans, représentant de commerce, demeurant 25, boulevard Poissonnière, vint s'installer au domicile de ses parents avec son mari et leur enfant, la petite Lucienne, âgée de vingt mois, il y a environ trois semaines.

Ces cinq personnes logeaient tant bien que mal dans une grande chambre, au rez-de-chaussée, où un poêle mobile était installé depuis trois ans.

Hier soir, vers onze heures, M. Pavy se couchait auprès de sa femme et s'endormit bientôt.

Vers deux heures du matin il se réveilla, alourdi, tiré de son sommeil par une douleur cuisante qu'il ressentait à la cuisse droite : il s'aperçut alors qu'il était tombé du lit et qu'il se brûlait à la paroi extérieure du poêle. Il fit des efforts surhumains pour se traîner jusqu'à la fenêtre et parvint heureusement à l'ouvrir : l'air vif qu'il respira le ranima bientôt, il appela à l'aide.

La concierge de la maison d'en face, Mme Baillon, accourut et son mari alla vivement prévenir le commissaire de police, M. Rocher, qui arriva bientôt. Mme de Bysterveld était morte; son mari respirait encore, mais on craint qu'il ne passe pas la journée.

Quant à Mme Pavy, elle est dans un état qui inspire les plus vives inquiétudes.

La petite Lucienne, dont le berceau était près de la fenêtre, avait été moins atteinte, heureusement, par les émanations d'acide carbonique.

M. Pavy est tout à fait hors de danger, mais il souffre énormément de la brûlure qu'il a à la cuisse.

Il résulte des constatations de M. Rocher que le poêle ne paraissait rien présenter d'anormal : il n'avait pas été chargé outre mesure et le tirage était régulier.

Une lettre de Mme Joniaux

Mme Joniaux, qui vient d'être condamnée à la peine de mort par la cour d'assises d'Anvers, comme coupable d'un triple empoisonnement, adresse à l'*Etoile belge* de Bruxelles, la lettre suivante :

« A Monsieur le Directeur de l'*Etoile belge*.

» Avant que le silence se fasse pour toujours peut-être autour de moi, je me permets de vous demander d'user de la publicité de votre estimable journal pour déclarer à la face de tous ce que l'émotion et la stupeur m'ont empêchée de déclarer samedi soir à la cour d'assises.

» Je voudrais, tant que ma voix peut encore se faire entendre, crier, crier bien haut : je suis innocente des crimes dont on m'accuse! Non, mille fois non, je ne suis pas une criminelle, et jamais plus épouvantable erreur judiciaire n'a été commise !

» Je voudrais crier, à ceux qui, sans pitié et sans relâche, ont poursuivi, depuis près d'un an, cette œuvre de scandale, qu'ils sont bien coupables et que leur responsabilité est grande.

» Je voudrais crier, à ceux qui m'ont condamnée, qu'une heure viendra où leur conscience leur reprochera de l'avoir fait sans preuves.

» Je voudrais leur crier à tous, que si aujourd'hui je ne sens en moi que haine et révolte, je prie Dieu cependant de me *donner la force de ne pas les maudire! Cette force, je l'avoue*, en ce moment je ne l'ai pas; quand je songe aux désastres irréparables dont ils sont cause, quand je vois le désespoir des miens, tout mon être se révolte à la pensée de pardonner à ceux qui se sont faits les artisans de ces ruines.

» Quand viendront, pour eux, des chagrins ou des tristesses, qu'ils songent aux larmes qu'ils me font verser; s'ils sont frappés dans leurs affections, qu'ils songent qu'ils m'ont pris en un jour tout ce que j'aimais, et qu'ils ne pourront jamais payer la centième partie du mal qu'ils m'ont fait.

» Ils ont été sans pitié, ils n'ont pas pensé un seul instant qu'il y avait derrière moi tout un passé d'honneur que leur verdict ferait sombrer, ils n'ont pas songé non plus à ceux qui surtout allaient souffrir de leur erreur ! La position du père de famille brisée, l'avenir des enfants compromis ! ...

» La douce image de ces trois malheureux, qui a vingt ans connaissent de la vie toutes les douleurs, ne les a même pas fait hésiter.

» Quand, il y a près d'un an, a commencé cette instruction horrible, je suis volontairement restée à la disposition de la justice; forte du calme de ma conscience, j'attendais avec confiance l'heure de la réparation, et certainement, à défaut même de toute autre preuve, ma présence seule y devait faire conclure.

» Ce que j'ignorais alors, je l'ai hélas appris depuis, et je sais aujourd'hui qu'il ne suffit pas d'être innocente, pour être *vengée* ! !

» Je ne savais pas que pour étayer la plus abominable des accusations, dont aucune preuve n'est faite, et ne pouvait être faite, il se trouverait des hommes pour élever cet édifice de honte dont chaque pierre est un scandale, une calomnie et dont la boue a été le ciment ! Je ne savais pas qu'il suffisait pour porter à jamais la marque de l'ignominie, qu'on vous accuse et qu'on vous condamne sans preuves !

» Ah ! que ceux qui ont parlé de fatalité dans toute cette affaire ont mille fois raison ! Fatalité certes, ces trois malheurs successifs chez moi, mais fatalité aussi, vous me l'accorderez bien, de porter à jamais la livrée de la honte quand on est innocente.

» Rien, rien au monde n'a pu arrêter l'œuvre qu'on a poursuivie, la grandeur même des crimes qu'on me reproche devait seule cependant en démontrer l'impossibilité ! Et cela est tellement vrai, qu'avant même de chercher à établir ces crimes, on a senti qu'il fallait créer de toutes pièces un monstre capable de les commettre ! On a si bien senti que le doute subsisterait, sur leur réalité, si en même temps on ne présentait pas l'être abject pouvant les commettre, que sans pitié on m'a flétrie, et qu'entassant mensonges sur mensonges, on a fait de moi une misérable plus misérable que la dernière des créatures. On m'a dépouillée de tout, on m'a même refusé l'instinct qu'on reconnaît aux animaux ! Je devais être la mauvaise épouse et la mère qu'on vous a présentée pour que l'esprit humain consente à admettre que j'étais bien le monstre qu'il fallait que je sois pour commettre les atrocités qu'on a inventées ! ...

» Quand le temps aura fait son œuvre, et que l'on jugera l'affaire Joniaux, non avec la passion qu'on y a apportée aujourd'hui, mais avec le calme qu'il aurait fallu pour la juger sainement, peut-être se trouvera-t-il une âme charitable qui pensera à moi et qui de loin m'enverra dans ma tombe un mot de consolation et de justice ! Ce jour-là, l'espérance qui malgré tout sommeille au fond des cœurs brisés, se réveillera peut-être en mon âme et sera la flamme qui la ranimera.

» Aujourd'hui tout est deuil et désespérance, et sans la visite de mes enfants qui oublient leur propre chagrin pour me consoler, je ne sais si j'aurais la force de supporter l'atroce peine qui m'étreint ! Mais quand, comme hier, je les ai vus, bons et aimants comme aux beaux jours écoulés, me disant : Nous t'aimons doublement puisque tu souffres, je me dis que Dieu ne m'a pas tout à fait abandonnée et je sens que je n'ai pas le droit de désespérer de tout.

» Mais, je vous l'assure, quand on subit les tortures que nous subissons, on doit être convaincu que la douleur humaine n'a pas de limite.

» Je vous remercie, Monsieur le Directeur, de m'avoir ouvert les colonnes de votre journal ; si ma lettre pouvait apporter, ne fût-ce qu'à une seule personne au monde, la certitude que je suis une victime et non une coupable, elle n'aurait pas été inutile !

» M. JONIAUX-ABLAY. »

LA CATASTROPHE DE MONTCEAU-LES-MINES

Montceau-les-Mines, 5 février. — Voici de nouveaux détails sur la terrible catastrophe de lundi matin, qui a produit dans toute la région la plus poignante émotion :

Montceau-les-Mines, 5 février. — L'explosion s'est produite exactement à sept heures et demie. Le maître mineur du Carouge a fait preuve, dans le sauvetage des victimes, d'un courage et d'un dévouement remarquables.

Le procureur de la République est reparti hier soir ; le sous-préfet est toujours à Montceau ainsi que MM. Leclerc, ingénieur des mines et Pupier, garde-mines. On ne signale aucun autre accident.

Morts et blessés

Tous les blessés et les morts ont été transportés à l'hôpital.

Les morts ont été étendues sur des bottes de paille ; les parents s'empressent autour de leurs corps ratatinés ; les brûlures ont rongé leurs chairs et une effrayante expression de douleur est peinte sur leurs visages, une abominable contraction leur donne une physionomie indescriptible.

Une odeur âcre de chair brûlée saisit à la gorge ainsi qu'une odeur d'éther qu'on emploie à profusion pour ramener à elles les victimes évanouies.

Trois blessés sont à l'hôpital, les autres ont pu être reconduits chez eux.

Voici les noms de ceux qui sont à l'hôpital :

Meunier Jean, qui a le crâne ouvert, a poussé des cris affreux; il a absorbé une grande quantité de gaz et meurt d'empoisonnement; avec lui la surveillante n'a pas un instant de repos. Son fils est dans un lit placé en face de lui ; il a la tête fracassée. Le troisième blessé, Gillot Louis, est dans un état complet de prostration.

Les obsèques des victimes

Les obsèques des victimes auront lieu demain matin, à dix heures.

Au conseil de ce matin, M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, a été désigné pour y représenter le gouvernement. Le ministre quittera Paris ce soir, à neuf heures dix, accompagné de MM. Moriet, le chef de son secrétariat et Guillain, directeur de la navigation et des mines.

Le roi de Serbie a remis hier mille francs au colonel Chamoin pour les familles des victimes de Montceau-les-Mines.

Montceau-les-Mines, 5 février. — Mgr Perraud, évêque d'Autun, a fait prévenir qu'il présiderait la triste cérémonie des obsèques.

L'éminent prélat donnera l'absoute ; c'est son vicaire général, M. Gauthey, qui officiera. La levée des corps aura lieu à 9 heures, à l'hôpital de Blanzy.

Il se pourrait que Mgr Perraud prononçât quelques paroles.

8 victimes dont 3 connues n'ont pu être remontées.

Déclarations d'un délégué mineur

Un délégué mineur a fait les déclarations suivantes:

« Un incendie s'était déclaré dimanche soir dans une galerie qui se trouvait à la fosse 364, c'est-à-dire à 364 mètres de profondeur.

» Pour éteindre cet incendie, on a établi des barrages, comme cela se pratique ordinairement. Les gaz produits par le feu ayant une force d'expansion considérable ont brisé les barrages et ont rencontré à la porte de la galerie du gaz hydrogène carbonique et du grisou. Ils se sont enflammés et ont produit une explosion occasionnant un éboulement considérable.

» Quant à la responsabilité qui peut incomber à la Compagnie, on ne peut rien dire à ce sujet, rien préciser.

» Je tiens à faire la lumière ; j'aide de mon mieux aux recherches de la justice et je ne formulerai mon avis que lorsque j'aurai une opinion ferme sur les faits en question. Je ne peux pas dire si la Compagnie a encouru une responsabilité quelconque.»

Les représentants du Président de la République

Montceau-les-Mines, 5 février. — A 9 heures, le commandant Lombard et M. Maringer, délégués du président de la République et du ministre de l'intérieur, se sont rendus au puits Sainte-Eugénie.

Ils sont descendus dans la fosse pour visiter les barrages destinés à empêcher la propagation de l'incendie et à éviter une nouvelle catastrophe.

Après être remontés au jour, ils ont commencé à visiter dans les cités ouvrières les familles des victimes. La visite durera toute la journée.

La première cité visitée est le bois de Verne, sur une haute commune dominant Montceau et Blanzy.

Dans la première maison où il est entré, le commandant Lombard est accueilli par des lamentations et des cris déchirants. La victime laisse sept enfants qui crient: Papa ! mon papa !

BOURSE DE PARIS DU 6 FÉVRIER

Cours préc.	Valeurs	Compt.	Terme	Plus haut	Plus bas	Dernier
103 27	3 0/0		3 22	03 1	103 15	
107 96	3 1/2 0/0		[illegible]	[illegible]	5	9 87
3875	Banq. de France		38 0	3875	387	
	l'Escompte					
728	Banq. de Paris		730	730	725	
910	Crédit Foncier		906	[illegible] 7	90	
821	Créd. Lyonnais		820	820	817	
	Crédit Mobilier					
1450	Lyon		14 0	1447	1445	
1796	Nord		1787	1800	1790	
	[illegible]					
3170	[illegible]		3175	3169	3152	
[illegible]	[illegible]		[illegible] 46	751	32 7	7 45
[illegible]	Lots turcs		126 75	26 75	1 6 2	
[illegible]	Impérial		6 1	600		
621	Dynamite		520	521	622	
	Mobilier esp.					
4 6 87	Tabacs turcs		483 75	483 75	482 81	
	Roubaix-T. 1891					
	Fonc. d'Autriche					
	Métaux					
	Consolidés					
	Russe 1880					
	Nord					
	Orléans					
	Ouest					
	Anglais					
	Ville d'Amiens					
	Ville 1890					
	Ville de Lyon					
	Ville de Roubaix					
	Fives-Lille (act.)					
	Téléphones					
	Foncières					
	Panama					
	Nord-Est					
	Ouest					
	Orléans (oblig.)					
	Générale					

BOURSE DE LILLE DU 6 FÉVRIER

(par fil téléphonique spécial)

Valeurs	Compt.	Cours précéd.	Valeurs		Cours précéd.
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400		418	Bains lillois		520
— 90, r. 500	502	503	Union ... N.		480
— 68, r. 500		513	Gaz de Wazemmes		510
— 77, r. 500		505	Ch. de fer Econ.		520
[illegible]		504	Denain-Anzin		[illegible]
[illegible]		406	Cambrésis		415
[illegible] r. 500		504			
[illegible] r. 500		503			
[illegible] 1860		[illegible]	Aniche, 12e		9000
Roubaix 1893		[illegible]	Anzin, 10e d.		4201 25
[illegible]		419	Blanzy		[illegible]
[illegible] du Nord		[illegible]	Bruay		[illegible]
[illegible] 1878		[illegible]	Bully-Grenay	22 0	2247
[illegible]		[illegible]	Campagnac		[illegible]
[illegible]		[illegible]	Carvin		3 0
Valenciennes		[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]		1350	Crespin	1 0	[illegible]
[illegible]		[illegible]	Dourges		7278
Crédit d. Nord		[illegible]	Drocourt		[illegible]
[illegible]	1050	1050	Escarpelle		[illegible]
[illegible] Nord		[illegible]	Ferfay		[illegible]
[illegible]		[illegible]	Albi	790	[illegible]
[illegible]		[illegible]	Lens	232 0	[illegible]
[illegible]		[illegible]	Lens (100e)		[illegible]
[illegible]		[illegible]	Liévin		1250
Ciments franç.		[illegible]	Marles 30 0/0		[illegible]
[illegible]		[illegible]	Marles 70 0/0		[illegible]
[illegible]		50	Meurchin		5475
[illegible]		50	Ostricourt	300	[illegible]
[illegible]		[illegible]	Thivencelles		9
Brouta et Cie		[illegible]	Vicoigne et N.		17125
[illegible]		[illegible]	OBLIGATIONS		
Eaux Dunkerque		492	Béthune 1877		[illegible]
[illegible]		[illegible]	Drocourt 1885		510
[illegible]		[illegible]	Marles 1883		22 50
[illegible]	300	3 0	Liévin 1885		[illegible]

6 février

SUCRES. — Raffinés nº 1, cote officielle, [illegible] ; 88 degrés, cote com., [illegible] ; nº 3, cote com., [illegible].
ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, cote offic., 32 [illegible] ; Mélasse (cote com.), [illegible].

Cours de clôture au comptant du 6 février

Valeurs		
3 [illegible]		102 93
[illegible] 0/0 amortissable		101
[illegible] 0/0 1883		107 [illegible]

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers, et par fil spécial)

La catastrophe de Montceau-les-Mines

LES FUNÉRAILLES

Montceau les-Mines, 6 février. — Ce matin à 7 heures, le ministre des travaux publics, accompagné de M. Guillain, directeur de la navigation et des mines et de M. Moriet, chef de son secrétariat, est arrivé ici. Le préfet du département, le sous préfet de Châlon-sur-Saône, le maire de Montceau l'ont reçu à la gare.

Dans le même train se trouvaient MM. Félix Martin, sénateur, Sarrien et Guillemaut, députés de Saône-et-Loire.

A 10 heures, M. Dupuy-Dutemps, qu'accompagnent le commandant Lombard, représentant le président de la République et M. Maringer, délégué du ministre de l'intérieur, s'est rendu à l'hôpital où se trouvent trois des mineurs survivants, les plus grièvement blessés.

Il s'est surtout arrêté auprès de Jean Meunier, le blessé le plus horriblement atteint, dont la barbe complètement brûlée et le corps couvert de larges plaies noires incrustées de poussière de houille font peine à voir.

Le ministre a prodigué au malheureux blessé des encouragements et des consolations; puis il s'est rendu à l'asile situé en face de l'hôpital où se trouvaient provisoirement placés les 21 cercueils.

Quant aux 5 autres blessés transportés sur leur demande à leur domicile, ils habitent dans la campagne et très loin les uns des autres; aussi M. Dupuy-Dutemps qui ne dispose que de peu de temps, ne pourra les visiter.

Montceau les-Mines, 6 février. — Actuellement la mine est absolument consignée, et malgré le désir qu'aurait eu le ministre de descendre dans le puits pour se rendre compte par lui-même de l'état des lieux, il ne pourra être fait droit à ce désir.

Montceau-les-Mines, 6 février. — La salle entière de l'asile était tapissée de tentures noires lamées d'argent. Au fond une chapelle ardente avait été élevée.

Les cercueils, recouverts de drap noir, supportaient une grande quantité de couronnes envoyées de tous les *points de la France à Montceau-les-Mines*.

Ils étaient disposés sur six rangs. Autour de chacun d'eux étaient groupés les membres des familles des malheureuses victimes.

Lorsque le ministre a pénétré dans l'asile, le silence était absolu et tous les parents des mineurs morts observaient un douloureux recueillement.

Seuls, leurs yeux rougis et la pâleur des traits indiquaient la violence de leur douleur.

Mais lorsqu'il a fallu procéder à la levée des corps, des scènes déchirantes se sont produites: les femmes ont éclaté en sanglots, se sont jetées sur les cercueils, les étreignant pour la dernière fois en poussant des cris aigus. L'impression était indescriptible. Les assistants n'ont pu contenir leur émotion.

L'archevêché de Toulouse

D'après le *Figaro*, le successeur de Mgr Desprez à l'archevêché de Toulouse serait, dit-on, Mgr Duval, évêque de Soissons.

Mgr Duval, qui a été curé d'une importante paroisse du Havre, entretient depuis de longues années d'amicales relations avec M. Félix Faure.

C'est un des vicaires généraux de Mgr d'Arras qui succéderait à Soissons à Mgr Duval.

« Paterfamilias »

L'*Echo de Paris* publie ce qui suit :

« M. Casimir-Perier est parti hier pour Nice. La veille de son départ on a pu voir l'ancien président de la République au bois de Boulogne, sur le lac Majeur, où il avait conduit ses deux enfants pour patiner.

» Lui-même avait mis les patins aux *pieds de son fils*, tandis qu'un professeur de patinage s'occupait de Mlle Casimir-Perier.

» Pendant que ses enfants s'amusaient sur la glace, M. Casimir-Perier se promenait à petits pas, avec leurs manteaux sur le bras.

» Reconnu par les trois ou quatre cents élèves de l'Ecole des postes, *qui patinaient à ce moment*, il a bientôt été l'objet de leur curiosité et s'est retiré. »

Le procès Tremblié

Dunkerque, 6 février. — On se rappelle l'arrestation, à Dunkerque, de Raoul Tremblié, accusé d'avoir assassiné et coupé en morceaux, à Buenos-Ayres, son camarade Farbos.

Un télégramme officiel arrivé hier à Dunkerque, à l'adresse de M. Albert Mine, consul de la République argentine, annonce que la tête de Farbos, qui a été conservée dans l'alcool, et les autres pièces à conviction, viennent de partir pour Dunkerque, à bord du steamer *Pampa*, de la Compagnie des Chargeurs-Réunis.

Un second dossier du parquet de Buenos-Ayres accompagne cet envoi.

Selon toute probabilité, cette affaire aura son dénouement durant la deuxième session des assises du Nord.

La solde du capitaine Romani

Du *Quotidien illustré* :

« Lorsqu'il fut arrêté par les Italiens, vers le milieu de septembre dernier, le capitaine Romani se trouvait en permission, de deux jours pour assister au mariage de la fille de son ami le maire de Saorge. On sait comment les Italiens l'empêchèrent de rejoindre son corps.

» Le capitaine Romani, n'étant pas rentré à l'expiration de sa permission aurait dû régulièrement, après les délais réglementaires, être déclaré déserteur. Toutefois les autorités militaires estimèrent avec raison qu'il était absolument impossible d'assimiler le malheureux capitaine à un déserteur et elles firent fléchir en sa faveur les rigoureuses prescriptions de la loi.

» Ainsi donc un point était acquis, le capitaine Romani continuait, malgré les apparences, à faire partie de l'armée. Mais une autre question ne tarda pas à se poser. Quelle solde devait-on attribuer au capitaine français emprisonné en Italie ?

» Cette question, qui aurait pu être tranchée bien simplement, eut le don d'affoler l'administration de la guerre. On recourut au décret du 29 mai 1890 sur la solde pour y chercher une solution. Mais le décret énumérait bien les diverses positions d'absence, en permission ou en congé, à l'hôpital, en jugement ou en détention, dans lesquelles la solde de présence est due à certaines catégories de militaires, mais était absolument muet sur le cas du capitaine Romani. Le décret ne prévoyait pas que, comme cela se produisait pour le capitaine, il pouvait se faire qu'un militaire soit absent de son corps ou de son poste pour une cause indépendante de sa volonté et dans des conditions spéciales motivant l'allocation de la solde.

» C'était évidemment une lacune, et dans le cas présent il y avait un double intérêt à la faire disparaître rapidement. En effet, les plus vulgaires sentiments d'humanité auraient dû commander à l'administration militaire de ne point aggraver par des ennuis d'argent le chagrin qu'avait ressenti Mme Romani de la pénible arrestation de son mari. Mais il est entendu que l'administration, être impersonnel, n'a ni cœur, ni entrailles.

» C'est pourquoi, au lieu de régler en huit jours cette question de solde, on a préféré laisser Mme Romani se débattre au milieu de ses embarras d'argent et s'arranger comme elle pouvait, avec ses seules ressources particulières, pour faire face aux dépenses considérables causées par la détention et le procès du capitaine Romani.

» Aux demandes réitérées de la malheureuse femme, le trésorier répondait toujours qu'il ne pouvait payer la solde, l'administration n'ayant point encore pris de décision.

» Il y a quelque temps, les journaux signalèrent en termes assez vifs cette pitoyable anomalie. Mais les bureaux qui s'estiment au-dessus de toutes les critiques de la presse ne s'émurent point outre mesure. Ils continuèrent, avec la sérénité qui les caractérise, à étudier minutieusement la question. Après plus de quatre mois, ces *études ont enfin abouti et un décret sauveur a permis* de payer à Mme Romani tout l'arriéré de la solde dû à son mari.

» Ce décret est l'un des derniers signés par le général Mercier. »

Rrrrran !

Le *Gaulois* reçoit de M. Charles Bocher, un des deux survivants de l'état-major du maréchal Canrobert, en Crimée, la lettre suivante :

« Mon cher directeur,

» Le *Gaulois* reproduisait hier le propos jadis prêté au maréchal Canrobert alors que, gouverneur de Paris, on lui demandait ce que ferait l'armée, en cas de troubles.

» — Nous ferions *Rrran*... aurait répondu le maréchal.

» Or, jamais ce mot n'a été prononcé, et les sentiments humains et généreux de Canrobert protestent, comme son caractère, contre une pareille expression. Cette légende vaut celle du boulevard Poissonnière.

» Est-ce à dire que le gouvernement militaire de Paris n'aurait pas fait tout son devoir, s'il avait fallu réprimer une émeute ? Non, sans doute. Mais il aurait apporté dans l'accomplissement de ce devoir toute la prudence voulue pour éviter l'effusion du sang, qui répugnait à sa noble nature.

» Vous avez bien voulu, en reproduisant mon récit comme témoin de l'affaire du boulevard, détruire la première légende; je vous serais très obligé de faire justice de la seconde, pour que rien ne puisse être reproché dans la vie intacte, pleine d'honneur et de patriotisme, de notre héros, que la France vient d'honorer en lui votant des funérailles nationales.

» CHARLES BOCHER. »

Cartoucherie clandestine. — Dans une cave de Berlin — Ouvriers ou anarchistes ?

Berlin, 6 février. — Sur une dénonciation anonyme, la police de Berlin a découvert, dans la cave d'une maison d'un des quartiers excentriques de la ville, une fabrique de cartouches en pleine activité.

Huit ouvriers étaient occupés à leur travail quand la police a fait irruption. Ils ont déclaré qu'ils étaient au service d'un entrepreneur chargé de faire des livraisons de munitions au *gouvernement chinois*.

Les journaux d'ici s'efforcent de prouver que cette manufacture clandestine n'a aucun but politique.

La grève de New York. — Rixes entre grévistes et miliciens. — Nombreux blessés

New-York, 6 février. — Les rixes entre grévistes et miliciens deviennent plus fréquentes et plus graves que jamais. La foule prend le parti des grévistes et maltraite les nouveaux employés de tramways. Il y a eu aujourd'hui trente arrestations. Plusieurs blessés des deux côtés.

Le « Home Rule »

Londres, 6 février. — Un grand nombre de conservateurs voteront en faveur de l'amendement présenté par M. John Redmond, porteparole des parnellistes, demandant la dissolution immédiate du Parlement et de nouvelles élections sur la question du « Home rule. »

Au Parlement britannique. — La discussion de l'adresse. — Observations de lord Rosebery

Londres, 6 février. — Le discours du trône a soulevé quelques critiques à la Chambre des lords.

Lord Salisbury, en particulier, a blâmé la campagne menée contre la Chambre haute. On aurait dû, dit-il, faire un appel au peuple au moment où la Chambre des lords a rejeté le bill du *Home rule*.

Lord Rosebery constate que les relations qui existent entre la Chambre des lords et celle des communes constituent un grand danger pour l'avenir du pays, mais il n'est pas opportun de proposer à l'heure actuelle à la Chambre des communes une mesure à ce sujet, parce que le vote de cette mesure serait suivi d'une dissolution immédiate pour laquelle le gouvernement ne voit pas de nécessité.

Relativement aux affaires d'Arménie, lord Rosebery dit que la France, la Russie, l'Italie se sont cordialement entendues avec l'Angleterre pour obtenir la lumière sur les attentats d'Arménie, et, quoique la Porte ait décliné la coopération de l'Italie, parce que celle-ci n'a pas de consul à Erzeroum, les trois autres puissances intéressées pourront surveiller les travaux de la commission d'enquête.

Si, contrairement à nos désirs, cette enquête confirmait l'authenticité des attentats, il serait impossible aux chrétiens d'Arménie de rester dans la situation actuelle. Ils seraient en effet l'objet de représailles et leur situation deviendrait, au contraire, pire.

Après ces observations, la Chambre des lords adopte l'adresse.

A la Chambre des communes

Sir William Harcourt dit qu'il n'y a pas actuellement un seul gouvernement, un seul souverain en Europe qui désire la guerre, et c'est pour tous une grande satisfaction de pouvoir le constater.

Le chancelier de l'Echiquier parle ensuite de la flotte. « L'intention du gouverneur, dit-il, est d'exécuter loyalement les propositions que nous avons formulées l'année dernière. » La séance est levée à minuit.

Une conspiration au Brésil

Rio-de-Janeiro, 6 février. — Le bruit court qu'on a découvert une conspiration formée par les partisans de l'ancien président Pexioto.

On croit que l'état de siège va être déclaré.